UNIVERSIDAD DE JAÉN

ANNEXE AU PRÉ-ACCORD INTERUNIVERSITAIRE DE COOPÉRATION ENTRE L'UNIVERSITÉ DE JAÉN ET L'UNIVERSITÉ PARIS XII-VAL DE MARNE

UNIVERSIDAD DE JAEN

ANNEXE AU PRÉ-ACCORD INTERUNIVERSITAIRE DE COOPÉRATION

entre

L'UNIVERSITÉ DE JAÉN

et

L'UNIVERSITÉ PARIS XII-VAL DE MARNE

entre

le Recteur de l'Université de Jaén

et

le Président de l'Université Paris XII-Val de Marne

Dans le cadre des accords ERASMUS/SOCRATES et dans la continuité du diplôme intégré de deuxième cycle qui existe déjà entre la Faculté d'Administration et Échanges de l'Université Paris XII-Val de Marne et la Faculté des Sciences sociales et juridiques de l'Université de Jaén, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

La Faculté d'Administration et Échanges de l'Université Paris XII-Val de Marne et la Faculté des Sciences sociales et juridiques de l'Université de Jaén décident de créer un diplôme franco-espagnol intégré de Master post-Licence.

Ce diplôme s'inscrit, pour les deux partenaires, dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances existantes dans chaque institution.

ARTICLE 2

Pour les étudiants des deux universités, l'organisation du diplôme est prévue de la manière suivante :

a) Pour un étudiant de l'Université de Paris XII-Val de Marne :

- De la fin septembre à la fin octobre : intégration et homogénéisation à la Faculté d'Administration et Échanges de l'Université Paris XII-Val de Marne.
- Du début de novembre à la fin de janvier (8 ECTS) : stage théorique à la Faculté des Sciences sociales et juridiques de l'Université de Jaén. Ce stage est composé

des cours correspondant aux modules du tronc commun de la chaire Jean Monet et des matières intégrant la première année d'études doctorales de l'Université de Jaén (Études doctorales I).

- Du début de février à la fin de mai (36 ECTS) : cours théoriques du DESS Commerce international à la Faculté d'Administration et Échanges de l'Université Paris XII-Val de Marne. Les examens ont lieu la dernière semaine du mois de mai.
- Du début de juin à la fin de décembre (16 ECTS) : stage dans une entreprise en Espagne. Le stage se conclut par la rédaction et la soutenance d'un rapport de stage.

b) Pour un étudiant de l'Université de Jaén :

- Du début de novembre à la fin de janvier (16 ECTS) : stage théorique à la Faculté des Sciences sociales et juridiques de l'Université de Jaén (le même stage que pour les étudiants français). Travail en commun avec les étudiants français. Les étudiants espagnols ont la possibilité de remplacer ce stage théorique par un stage linguistique à l'Université Paris XII-Val de Marne d'une durée de trois mois ; ce stage donne lieu à la délivrance d'un diplôme par le Centre d'Études francophones de l'Université Paris XII-Val de Marne (DELCIFE).
- Du début de février à la fin de mai (28 ECTS) : cours théoriques du DESS Commerce international à la Faculté d'Administration et Échanges de l'Université Paris XII-Val de Marne. Les examens ont lieu au cours de la dernière semaine de mai.
- Du début de juin à la fin de décembre (16 ECTS) : stage dans une entreprise en France ou dans le cadre de l'Union Européenne. Le stage se conclut par la rédaction et la soutenance d'un rapport de stage.

ARTICLE 3

L'étudiant qui a réussi les cursus proposés par les deux universités dans le cadre des différentes formations qui composent ce diplôme intégré sera titulaire du DESS Commerce international, diplôme national délivré par l'Université Paris XII-Val de Marne ainsi que de la première année des Études doctorales de l'Université de Jaén et des modules du tronc commun de la Chaire Jean Monnet de la Faculté des Sciences sociales et juridiques de l'Université de Jaén (certificado de docencia). L'étudiant se verra remettre une attestation de réussite délivrée conjointement par les deux Universités. A terme les deux établissement s'engagent à délivrer le même titre de « Master professionnel ».

ARTICLE 4

La sélection des étudiants qui participent au diplôme intégré sera réalisée par un double jury. Ainsi, les responsables du diplôme à l'Université de Jaén ou leurs représentants sélectionneront les candidats français et les responsables du diplôme à l'Université de Paris XII-Val de Marne ou leurs représentants sélectionneront les candidats espagnols.

ARTICLE 5

Les deux universités s'engagent à aider les étudiants en ce qui concerne la recherche des stages ainsi que celle du logement.

ARTICLE 6

Les deux universités s'engagent à créer une commission pédagogique présidée par Monsieur le Doyen Jean-Claude ATTUEL pour la Faculté d'Administration et Échanges de l'Université Paris XII-Val de Marne et par Monsieur Juan Manuel FARAMININ GILBERT pour la Faculté des Sciences sociales et juridiques de l'Université de Jaén dans le dessein de demander l'habilitation d'un diplôme intitulé « Master post Licence franco-espagnol de l'Université Paris XII-Val de Marne et de l'Université de Jaén ». Le Président de l'Université Paris XII-Val de Marne ou son représentant en la personne de la Vice Présidente du Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU) est membre de droit de cette commission pédagogique. Le Recteur de l'Université de Jaén ou son représentant est membre de droit de cette commission pédagogique.

ARTICLE 7

Le nombre des étudiants français et espagnols qui peuvent s'inscrire au « Master post Licence franco-espagnol de l'Université Paris XII-Val de Marne et de l'Université de Jaén » est fixé chaque année dans le cadre de l'accord bilatéral ERASMUS/SOCRATES qui prévoit la mobilité des étudiants des deux universités. Le nombre maximum ne peut excéder dix étudiants.

ARTICLE 8

Les deux universités s'engagent à coopérer à la mise en place de nouveaux accords dans le cadre de leur politique des relations internationales, notamment à travers la mise en place d'un euro-Master dans le cadre du programme ERASMUS WORLD.

UNIVERSIDAD DE JAEN

Le Président de l'Université
de Paris XII-Val de Marne
Paul MENGAL

Le Recteur de l'Université
de Jaén
Luis PARRAS GUIJOSA

Le Doyen de la Faculté d'Administration et Échanges
Jean-Claude ATTUEL

Le Doyen de la Faculté de Sciences Sociales et Juridiques
Juan Ignacio PEINADO GRACIA

Fait à Jaén, le 19 juillet 2002